

Aéroports de Paris

Décision DEM/2003/055 du 21 juillet 2003 du directeur de l'ingénierie et de l'architecture d'Aéroports de Paris portant délégation de signature (extrait)NOR : *EQUA0310236S*

Le directeur de l'ingénierie et de l'architecture,

Vu le code de l'aviation civile, notamment les articles R. 252-8, R. 252-11, R. 252-12, R. 252-12-1 à 4 et R. 252-18 ;

Vu la décision PR/2003/2303 du 21 juillet 2003 portant délégation de pouvoir du président au directeur général et, avec l'accord de celui-ci, aux directeurs et aux cadres dirigeants, et les autorisant à déléguer leur signature aux cadres ;

Vu la décision DG/2003/2307 du 21 juillet 2003 portant délégation de pouvoir aux directeurs et cadres dirigeants et les autorisant à déléguer leur signature aux cadres,

Décide :

Article 1^{er}*Dispositions générales*

Les délégations de signature accordées dans la présente décision s'exercent dans le respect du plan d'organisation et de fonctionnement des services d'Aéroports de Paris, des budgets et conformément aux instructions particulières du directeur de l'ingénierie et de l'architecture.

Article 2

Mesures en matière d'hygiène et de sécurité du travail

La signature des actes portant, conformément aux directives et orientations générales fixées dans ces domaines, toutes mesures en matière d'hygiène et de sécurité du travail ainsi que d'en assurer et d'en contrôler l'application est déléguée aux personnes mentionnées à l'annexe I, à l'annexe II et à l'annexe III de la présente décision, chacune dans son domaine de compétence.

Article 3

Actes de gestion courante

La signature de tous les actes de gestion courante nécessaires au respect des lois et règlements qui s'imposent à Aéroports de Paris ou dont Aéroports de Paris entend se prévaloir est déléguée aux personnes mentionnées à l'annexe I, à l'annexe II et à l'annexe III de la présente décision, chacune dans son domaine de compétence.

Article 4

*Marchés et contrats*4.1. *Marchés de services, hormis les marchés d'études*

La signature des actes portant préparation et exécution des marchés de services, quel que soit leur montant, est déléguée aux personnes mentionnées à l'annexe I, à l'annexe II, à l'annexe III et à l'annexe IV de la présente décision, chacune dans son domaine de compétence.

La signature des actes portant approbation des marchés de services d'un montant inférieur à 50 K euros (H.T.) est déléguée aux personnes mentionnées à l'annexe I, chacune dans son domaine de compétence.

4.2. *Marchés d'études*

La signature des actes portant préparation et exécution des marchés d'études, quel que soit leur montant, est déléguée aux personnes mentionnées à l'annexe I, à l'annexe II, à l'annexe III et à l'annexe IV de la présente décision, chacune dans son domaine de compétence.

La signature des actes portant approbation des marchés de d'études d'un montant inférieur à 50 K euros (H.T.) est déléguée aux personnes mentionnées à l'annexe I, chacune dans son domaine de compétence.

4.3. *Contrats en recettes autres que les conventions portant AOT et l'assistance aéroportuaire*

La signature des actes portant préparation et exécution des contrats en recettes, quel que soit leur montant, est déléguée

aux personnes mentionnées à l'annexe I, à l'annexe II, à l'annexe III et à l'annexe IV de la présente décision, chacune dans son domaine de compétence.

La signature des actes portant approbation des contrats en recettes d'un montant inférieur à dix millions d'euros (H.T.) pour le premier exercice plein et de leurs avenants, est déléguée à :

M. Mion Denis, ingénieur en chef infrastructure.

Article 5

Bons de commande de fournitures hors marchés (DG2.2.3)

La signature des bons de commande de fournitures hors marchés d'un montant inférieur à 15 000 euros (H.T.) est déléguée à :

M. Guermonprez (Jérôme), chef de la division architecture et moyens.

[...]

Article 7

Absence ou empêchement

En cas d'absence ou d'empêchement du directeur de l'ingénierie et de l'architecture Pierre-Michel Delpeuch, délégation de signature est accordée aux personnes mentionnées à l'annexe I et à l'annexe II de la présente décision.

En cas d'absence ou d'empêchement des personnes mentionnées à l'annexe I, à l'annexe II et à l'annexe III, délégation de signature est accordée aux personnes mentionnées à l'annexe V de la présente décision.

*Le directeur de
l'ingénierie
et de l'architecture,
P.M. Delpeuch*

ANNEXE I

À LA DÉCISION N° DEM/2003/055

DU 21 JUILLET 2003

Déléataires

M. Mion (Denis), ingénieur en chef ;
M. Gault (Michel), ingénieur en chef ;
M. Consigny (François), ingénieur en chef.

ANNEXE II

À LA DÉCISION n° DEM/2003/055

DU 21 JUILLET 2003

Déléataires

M. Fourcade (Jean-Michel), architecte en chef adjoint ;
M. Gay (Christian), chef de projet ;
Mme Roseau (Nathalie), chef de projet ;
M. Parent (Dominique), chef de projet ;
M. Vidal (Pierre), chef de projet.

ANNEXE III

À LA DÉCISION N° DEM/2003/055

DU 21 JUILLET 2003

Déléataires

M. Guermonprez (Jérôme), chef de division ;
M. Legrand (Eric), chef de division ;
M. Dubus (Gilles), chef de division ;
M. Ricaud (Michel), chef de division ;
M. Ausseur (Christian), chef de division ;
M. Lannaud (Jean), chef de division ;
M. Prudhon (Jean-Claude), chef de division.

ANNEXE IV

À LA DÉCISION N° DEM/2003/055

DU 21 JUILLET 2003

Délégués

M. Perotti (Richard), coordonnateur de projet ;
 M. Gravin (Eric), coordonnateur de projet ;
 M. De la Fayette (Bruno), coordonnateur de projet ;
 M. Cluzet (Didier), coordonnateur de projet ;
 M. Gourcerol (Philippe), coordonnateur de projet ;
 M. Monchoce (Jean-François), coordonnateur de projet ;
 M. Tilly (Stéphane), coordonnateur de projet ;
 M. Levy (Alain), coordonnateur de projet ;
 M. Hachem (Michel), coordonnateur de projet ;
 M. Martinez (Jean-Luc), coordonnateur de projet ;
 M. Hervouet (Jean-Claude), coordonnateur de projet.

ANNEXE V
 À LA DÉCISION N° DEM/2003/055
 DU 21 JUILLET 2003

POUR LES CAS D'ABSENCE ou d'empêchement de :	DÉLÉGATION EST DONNÉE À :
M. Consigny (François), ingénieur en chef bâtiment	M. Gault (Michel), ingénieur en chef équipement ; M. Nion (Denis), ingénieur en chef infrastructure
M. Gault (Michel), ingénieur en chef équipement	M. Consigny (François), ingénieur en chef bâtiment ; M. Nion (Denis), ingénieur en chef Equipement
M. Mion (Denis), ingénieur en chef infrastructure	M. Consigny (François), ingénieur en chef bâtiment ; M. Gault (Michel), ingénieur en chef Equipement
M. Guermompres (Jérôme), Chef de division	Mme Cordon (Sabrina)
M. Legrand (Eric), chef de division	M. Moignard (Philippe), M. Poisson (Emmanuel), M. Lefèvre (François), M. Camus (Christian)
M. Dubus (Gilles), chef de division	M. Schwebel (Jean-Louis), M. Suchard (François), M. Carroy (Pascal), M. Gauthier (André), M. Meunier (Thierry)
M. Ricaud (Michel), chef de division	M. Eck (Bernard), M. Aout (Françoise), Mme Rivière (Nicole), M. Sedik (Malik)
M. Ausseur (Christian), chef de division	M. Muller (Paul), M. Charpentier (Robert)
M. Lannaud (Jean), chef de division	M. Bertrand (Gérard), M. Correia (Walter), Mme Gaboulaud (Elisabeth), M. Reynier (Pascal), M. Therm (Pierre), Mme Goepp (Caroline)
M. Prudhon (Jean-Claude), chef de division	M. Kremer (Gérard), M. Lagandre (Frédéric), M. Duffaud (Rémi), M. Hoffman (Christian)